



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 SEPTEMBRE 2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15  
Présents : 9  
Absents : 6  
Qui ont donné pouvoir : 2

### Date de la convocation

15/09/2022

### Date de mise en ligne

29/09/2022

### Publication ou notification le

Le mercredi 28 septembre 2022 à 14 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Présents : Céline BATTESTI POGGI, Lucien LACOMBE, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Absents : Henri ANTONA, Jean Paul ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Olivier FRANCESCHI (procuration à Catherine SANSONETTI), François-Joseph FOTI (pouvoir à Félix PERETTI), Julien PERETTI.

Le quorum est atteint :                    oui                     non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire(s) de séance : Catherine SANSONETTI

### **Objet de la délibération : Demande de subvention pour des travaux sur la voirie communale**

Vu l'actuel règlement d'aides aux communes de la collectivité territoriale de Corse,  
Considérant que ce règlement prévoit un Fonds de Solidarité Territoriale (FST) en faveur des communes de moins de 3 000 habitants permettant le financement d'un projet structurant sur toute la durée de la Dotation Quinquennale et valable sur une seule opération éligible à ce dispositif,  
Considérant que le taux alloué à la commune au titre du FST est de 70 % sur un montant plafonné à 500 000.00 € et donc un montant maximum de subvention de 350 000.00 €,  
Considérant les besoins de la commune en matière de travaux de voirie qui s'élève à un montant de  
Ces besoins correspondent aux travaux suivants :

DESIGNATION	LIEU DIT	Montant H.T	Montant TTC
Béton route cimetière	POZZACCIO	3 110.15	3 732.18
Réparation route	AGNONE	6 165.00	6 781.50
Réfection enrobé	VACCILLI	13 107.00	14 417.70
Réfection caniveau	COTI	14 400.00	15 840.00
Reconstruction mur	Quartier M. BOZZI	20 375.00	22 412.50
Réfection mur soutènement	AGNONE	26 360.80	28 996.88
Reconstruction mur	Bas village COTI	34 450.00	37 895.00
Aménagement parking	Plage A Castagna	33 305.00	36 635.50
Réfection enrobé	POZZACCIO	34 891.75	38 380.93

Réfection caniveau	CAMPESTRA	17 878.80	19 666.68
Pose coussins berlinois	Coti, Casella, Acqua Doria	11 365.20	13638.24
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>215 408.70</b>	<b>226 720.89</b>
Maîtrise d'œuvre	15%	32 311.31	38 773.57
<b>TOTAL</b>		<b>247 720.01</b>	<b>265 494.46</b>

Le plan de financement pourrait être le suivant :

CDC – FST (70%)	173 404.00
Part communale	74 316.01
<b>TOTAL HT SUBVENTIONS</b>	<b>247 720.01</b>
TVA	17 774.45
<b>TOTAL TTC</b>	<b>265 494.46</b>

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention, :

APPROUVE le plan de financement

DONNE DELEGATION à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre, le président et le secrétaire de séance.

